



Luchon Haute Montagne
BP 68
31110 LUCHON
Siret 44980417800019
site web : lhm31.fr



Entre Terre et Ciel
7 rue Armand Ribet
31510 Labroquère
Siret : 39093222600025
Site Web : <https://www.entreterreciel.fr/>



Beyrède Escalade Montagne
Gymnase Antoine Rumeau
65410 Beyrède-Jumet-Camous

Convention d'accès tripartite

Luchon Haute Montagne /Entre Terre et Ciel / Beyrède Escalade Montagne

- L'association "**Luchon Haute Montagne**"
Représentée par **André Pradel**, président, en charge de la salle d'escalade de St-Mamet
- L'association "**Entre Terre & Ciel**" représentée par **Gaëlle Boulay**, présidente, en charge de la salle d'escalade de Labroquère
- L'association « **Beyrède Escalade Montagne** » représentée par **Fabien Galibert**, président, en charge de la salle d'escalade de Beyrède.

Les structures objets de la convention sont la SAE d'escalade de St Mamet pour le LHM, la SAE de Labroquère pour ETC, et la SAE de Beyrède-Jumet pour Beyrède Escalade Montagne.

Article 1 – Condition d'accès

- **Pour les écoles d'escalade :**
 - Il est convenu que les écoles d'escalade de chaque partie peuvent disposer gratuitement des structures partenaires tout au long de la saison, sous réserve d'avoir l'accord préalable du responsable de la structure.
 - Les clubs sont responsables de la bonne pratique et du respect des règles de sécurité par leurs élèves. Les clubs assurent l'encadrement pour l'ensemble de leurs grimpeurs.
- **Pour les adhérents des créneaux libres**
 - Chaque établissement s'engage à faire appliquer le règlement intérieur propre à sa structure.
 - L'accès ne peut se faire que sur présentation d'une licence FFME en cours de validité prise dans l'un de ces différents clubs.
 - Les tarifs d'accès partenaires dans les différents établissements sont valables pour tout adhérent licencié FFME d'un des clubs engagés par cette convention.
 - L'accès ne peut se faire que durant les créneaux d'ouverture des différents clubs.



Luchon Haute Montagne
BP 68
31110 LUCHON
Siret 44980417800019
site web : lhm31.fr



Entre Terre et Ciel
7 rue Armand Ribet
31510 Labroquère
Siret : 39093222600025
Site Web : <https://www.entreterreciel.fr/>



Beyrède Escalade Montagne
Gymnase Antoine Rumeau
65410 Beyrède-Jumet-Camous

Article 2 : Tarification préférentielle d'accès aux structures de chaque partie

Type d'accès	Tarif abonnement 2 structures		Tarif abonnement 3 structures	
	Annuel	Semestre	Annuel	Semestre
Accès adulte illimité (1)	300€ (2)	180€ (2)	330€ (3)	195€ (3)
Accès U18 illimité (1)	160€ (2)	85€ (2)	180€ (3)	105€ (3)
Accès U10- U16 et (1)	85€ (2)	50€ (2)	90€ (3)	60€ (3)
Accès illimité U8 (1)	30€	30€	30€	30€
Accès illimité pour moins de 6 ans (1)	gratuit		gratuit	
Entrée unique licencié club partenaire	7€ (4)			

- (1) Sur les créneaux d'ouverture
- (2) 2/3 reviennent au club où est licencié l'adhérent, 1/3 au club partenaire
- (3) 1/3 revient à chaque club
- (4) Tarif de l'entrée pour nos licenciés respectifs chez les clubs partenaires : *par exemple un licencié d'Entre Terre et Ciel bénéficiera du tarif entrée partenaire à 7€ à Beyrède Escalade Montagne et au LHM*

Les adhérents des trois associations s'engagent à respecter le règlement intérieur, les dates et horaires de réservation.

Durée de la convention : Cette convention est valable pour la saison 2022/2023 mais pourra être dénoncée par l'une des parties.

Article 3: Durée et nature de la convention

- La présente convention est valable pour une durée indéterminée et renouvelable tacitement à chaque saison.
- La modification de cette convention pourra intervenir soit lors d'un changement de bureau de l'un des clubs, ou sur demande de l'un des clubs concernés.

Article 4: Sanctions éventuelles

- Chaque établissement pourra interdire l'accès à la salle d'escalade à toute personne qui ne respecte pas les règles de sécurité, le règlement du club ou la présente convention.

Fait en trois exemplaires, le 23 Septembre 2022.

Pour "Entre Terre & Ciel"	Pour "Luchon Haute Montagne"	Pour « Beyrède Escalade Montagne »
La Présidente, Gaelle Boulay	Le président André Pradel	Le président Fabien Galibert
		